

COMMUNIQUÉ

LE 4 JANV.
2022
349

Expéditeur	Mise en Marché et Distribution	Contributeurs	BPCE Vie, CNP assurances, Natixis Life
Destinataires	Destinataires Destinataires Caisses d'Épargne : Mesdames et Messieurs les Directeurs du Développement, Directeurs Financiers, Directeurs Marketing, Responsables Assurance, Responsables Animation, Responsables Back-office, Responsables Communication Commerciale, Responsables Gestion Privée, Responsables Personnes Protégées	Destinataires	CNP Assurances : BU BPCE - GRC CNP Assurances EVD : COMITE DE DIRECTION. TOUT DEPARTEMENT

TAUX DE RENDEMENT 2021 des supports et contrats en euros

Les niveaux de taux d'intérêt durablement bas continuent d'éroder le taux de rendement financiers des actifs et par conséquent celui des supports en euros des contrats d'assurance vie. Les rendements des contrats proposés par la Caisse d'Épargne se maintiennent globalement sur l'exercice 2021.

L'assurance vie conserve toute son attractivité et continue sa transformation vers une diversification.

Les taux de rendement nets des supports en euros des principaux contrats assurés par CNP Assurances, BPCE Vie (voir détail en pages suivantes) sont les suivants :

- 1,10% pour Millevie Infinie, Millevie Infinie 2
- 1% pour Millevie PER, PER CE et Solution PERP
- 0,95% pour Nuances Privilège,
- 0,90% pour Millevie Premium, Millevie Premium 2, Millevie Capi et Millevie Capi 2
- 0,85% pour Nuances Plus, Océor Harmonie et Palatine Dimensions
- 0,75% pour Millevie Essentielle, Millevie Essentielle 2, Nuances 3D, Nuances Capi, Millevie Initiale, Millevie Initiale 2, Nuances Grenadine, Océor Evolution, BCP Patrimoine Crescente,
- 0.65% pour PERP Caisse d'Épargne et PERP Assyllo
- 0.50 % pour Aïkido, Initiatives Plus, Initiatives Transmission, Livret Assurance Vie, Yoga, Ricochet, PEP Transmission, Nuances 2 et Océor Vitalité

Le taux de rendement brut des supports en euros des contrats assurés par Natixis Life sont les suivants :

- 1,55% brut pour Millevie Life, Millevie Life Capi, Millevie Lux et Millevie Lux Capi (le rendement net dépend des frais de gestion propres au contrat).

Par ailleurs, les détenteurs des contrats CNP Assurances Nuances 3D, Nuances Plus, Nuances Privilège ont bénéficié sous certaines conditions de l'offre de complément de participation aux bénéfices au titre de l'année 2021. Le taux moyen distribué pour Nuances Privilège s'élève à 1,09% contre 0,95% en taux de base, pour Nuances Plus le taux moyen distribué s'élève à 0.98% contre 0.85% en taux de base et pour Nuances 3D 0,82% contre 0,75%.

Ce dispositif est reconduit pour 2022 avec des niveaux de majoration plus attractifs (cf. communiqué n°350).

A noter :

Les taux de participation aux bénéfices des contrats Ecureuil Solutions Obsèques et SECUR' Obsèques ainsi que le taux de revalorisation des rentes des contrats Revenus Pluriel et MILLEVIE Revenus feront l'objet d'un prochain communiqué.

Les équipes d'Ecureuil Vie Développement restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

TAUX DE PB DEFINITIFS 2021 (HORS TMG VIAGER)

- Capécureuil : 0,75%
- Assurécureuil 1 : 0,55%
- Assurécureuil 2/3/4 : 0,50%
- Assistant Obsèques : 0,50%
- Ecureuil Performance Garantie : 0,50%
- Ecureuil Revenus Garantis : 0,50%
- Garantie Retraite Ecureuil : 0,50%
- Garantie Retraite Euro : 0,50%

TAUX DE PB DEFINITIFS DES PRODUITS AVEC UN TMG VIAGER

- Ecureuil Projet génération 2/3/4/5 = 0, 50 %
- Ecureuil Projet génération 1
 - 4,50 % pour l'épargne issue du versement initial, de tous les versements réguliers mis en place à la souscription, des versements libres effectués avant le 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués avant le 01/07/2015.
 - 0,50% pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués à partir du 01/07/2015.
- PEP Ecureuil Prévoyance génération 1/2/3
 - TMG initial du contrat pour l'épargne issue du versement initial, de tous les versements réguliers mis en place à la souscription, des versements libres effectués avant le 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués avant le 01/07/2015. (génération 1 = 4,50 %, génération 2 = 3,50 %, génération 3 = 3 %).
 - 0,50% pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués à partir du 01/07/2015.
- Points Retraite Ecureuil génération 1/2/3/4/5
 - TMG initial du contrat pour l'épargne issue du versement initial, des versements libres réalisés avant le 01/07/2015 et de tous les versements réguliers quelle que soit la date de leur mise en place. (génération 1 = 4,50 %, génération 2 = 3,50 %, génération 3 = 3 %, génération 4 = 2,50 %, génération 5 = 2,25 %)

- 0,50% pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015.
- Points Retraite Ecureuil PRO génération 1/2/3/4
 - TMG initial du contrat pour issue du versement initial, des versements libres réalisés avant le 01/07/2015 et de tous les versements réguliers quelle que soit la date de leur mise en place. (génération 1 = 3,50 %, génération 2 = 3 %, génération 3 = 2,50 %, génération 4 = 2,25 %).
 - 0, 50 % pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015

PERFORMANCE ANNUELLE DES ACTIFS DES SUPPORTS CROISSANCE 2021 (CONTRATS NUANCES PLUS ET NUANCES PRIVILEGE)

Taux moyen de rendement de l'ensemble des actifs des supports croissance : -0,60%.

TAUX MINIMUM ANNUELS POUR 2022

Le TMAR (Taux Minimum Annuel de Revalorisation) 2022 est fixé à 0% pour l'ensemble des contrats suivants : Nuances Plus, Nuances Privilège, Océor Harmonie, Palatine Dimensions, Nuances Capi, Nuances 3D, Nuances Grenadine, Yoga, Aïkido, Océor Evolution, BCP Patrimoine Crescente, Initiatives Plus, Initiatives Transmission, Ricochet, PERP CE, Livret Assurance Vie, PEP Transmission, Nuances 2, Ecureuil Performance Garantie, Ecureuil Revenus Garantis, Assistant Obsèques, Garantie Retraite Euro, Océor Vitalité, PERP Assyllo.

Le TMAG (Taux Minimum Annuel Garanti) net 2021 est de 0% pour l'ensemble des contrats suivants : Millevie Infinie, Millevie Premium, Millevie Essentielle, Millevie Initiale, Millevie Capi, Millevie Revenu MILLEVIE PER et Solution PERP. Le TMAG net ne comprend pas les prélèvements fiscaux et sociaux.

Le taux minimum annuel garanti, aussi appelé Taux technique sur les contrats Natixis Life pour l'ensemble des contrats : Millevie Life, Millevie Life Capi, Millevie Lux et Millevie Lux Capi est fixé à 1% pour 2022.